

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. IDENTITE ET COORDONNEES

Camping Airotel La Côte d'Argent *****

33990 Hourtin-Plage

www.camping-cote-dargent.com // info@cca33.com // +33 556 09 10 25

SAS Camping La Côte d'Argent / Siret : 41931772200017 / TVA intracommunautaire : FR45419317722



2. RÉSERVATIONS

Toute réservation vaut conclusion d'un contrat de location.

Toute réservation est nominative et ne peut en aucun cas être cédée ou sous-louée.

Pour valider une réservation, le client doit verser un acompte de 50 % du montant total du séjour.

Les modes de paiement acceptés sont : carte bancaire (Visa/Mastercard), virement bancaire, chèque et ANCV Connect.

Pour plus de flexibilité, le camping propose, sous réserve de l'éligibilité du client, un paiement en quatre fois par carte bancaire, selon des modalités à définir avec le camping.

Pour toute réservation effectuée après le 01/06, 100 % du montant total du séjour est dû au moment de la réservation, quelles que soient les dates du séjour.

Des frais de dossier non remboursables de 50 € sont appliqués pour les séjours compris entre le 26/06 et le 29/08. En avant et en arrière-saison, les frais de dossier sont offerts, sauf en cas d'annulation.

La réservation devient effective après réception du règlement requis, suivie de l'envoi d'une confirmation de réservation. Cette confirmation pourra être demandée à l'arrivée.

Durée minimale des séjours en emplacement de camping

- En avant et en après saison, les emplacements sont réservables à la nuitée, selon les disponibilités.
- En haute saison, la durée minimale de séjour est de 5 nuits.

Pendant toute la saison, les arrivées et les départs sont possibles tous les jours.

Durée minimale des séjours en location

- En avant et en après saison, la durée minimale est de 2 nuits. Les arrivées et les départs sont possibles tous les jours.
- En haute saison, la durée minimale est de 7 nuits. Les arrivées et les départs sont possibles les mercredis, samedis ou dimanches.

Les tarifs sont établis sur la base des conditions économiques en vigueur au moment de leur publication. Les montants contractuels pourront être ajustés en cas d'évolution des taxes ou contributions légalement applicables, notamment de la TVA ou de la taxe de séjour.

La taxe de séjour est due pour chaque adulte et pour chaque nuitée, conformément à la réglementation en vigueur.

3. REDEVANCES ET ANNULATION

Modalités de paiement du séjour

Les délais de paiement suivants s'appliquent :

- Pour les séjours prévus avant le 01/07, le solde est dû un mois avant l'arrivée.
- Pour les séjours prévus à partir du 01/07, le solde est dû au plus tard le 01/06.
- Pour toute réservation effectuée après le 01/06, 100 % du montant total du séjour est dû au moment de la réservation.

Le non-paiement du solde à la date convenue pourra entraîner la résiliation du contrat, dans les conditions légalement applicables. Les conséquences financières seront déterminées conformément aux conditions d'annulation ci-dessous et à la réglementation en vigueur.

Le montant du séjour est calculé sur la base des dates figurant sur le contrat de réservation. Aucun remboursement ne sera accordé en cas d'arrivée tardive ou de départ anticipé.

Conditions d'annulation, indemnités et sommes retenues

a) Frais de dossier et assurance annulation

Les frais de dossier ne sont pas remboursables. Les frais d'assurance annulation, le cas échéant, ne sont pas remboursables selon les conditions du contrat d'assurance souscrit.

En avant et en après saison, les frais de dossier normalement offerts pourront être facturés en cas d'annulation, conformément aux conditions annoncées lors de la réservation.

b) Conditions de remboursement

Les sommes versées, déduction faite des frais non remboursables applicables, sont remboursées dans les cas suivants :

- Pour un séjour prévu à partir du 01/07, lorsque l'annulation intervient avant le 01/06.
- Pour un séjour prévu avant le 01/07, lorsque l'annulation intervient plus d'un mois avant la date d'arrivée.

c) Annulation tardive et non-présentation

Le montant total du séjour sera conservé et facturé :

- Pour un séjour prévu à partir du 01/07, lorsque l'annulation intervient à compter du 01/06
- Pour un séjour prévu avant le 01/07, lorsque l'annulation intervient moins d'un mois avant la date d'arrivée.
- En cas de non-présentation à la date d'arrivée prévue.

En cas d'arrivée tardive ou d'annulation, le client doit en informer le camping par écrit dans les meilleurs délais. Les messages téléphoniques ne constituent pas une notification écrite.

À défaut d'information, la réservation sera annulée et l'emplacement ou l'hébergement pourra être remis à disposition d'un autre client à partir de 12 h le lendemain de la date d'arrivée prévue sans qu'aucun remboursement ne soit possible.

En cas de départ anticipé, l'emplacement ou l'hébergement pourra être remis à disposition d'un autre client sans qu'aucun remboursement ne soit possible.

Pour davantage de flexibilité, le camping propose une assurance annulation facultative. Ses conditions sont disponibles auprès du camping.

4. EMBLEMENTS ET LOCATIONS

a) Emplacements de camping

Les emplacements peuvent accueillir un maximum de 6 personnes, quel que soit leur âge. Un bébé compte comme une personne.

Le tarif de base comprend 1 unité d'hébergement c'est-à-dire : 1 camping-car ou 1 caravane ou 1 minibus ou 1 tente + 1 voiture et 2 personnes. L'ajout d'une personne et/ou d'une unité d'hébergement implique un supplément journalier (voir tarifs). L'ajout d'1 à 2 petites tentes supplémentaires n'est pas facturé mais devra être signalé lors de la réservation.

b) Hébergements locatifs

Les hébergements locatifs sont équipés conformément à leur descriptif respectif. Le tarif de base comprend la capacité maximale prévue pour l'hébergement réservé, soit de 4 à 8 personnes selon le modèle.

Toute personne compte dans la capacité maximale autorisée, quel que soit son âge, y compris les bébés. Cette capacité ne peut en aucun cas être dépassée. Toute personne supplémentaire au-delà de la capacité autorisée pourra se voir refuser l'accès à l'hébergement.

Barbecues

L'utilisation de barbecues à feu ouvert, notamment au charbon de bois ou au bois, est strictement interdite sur l'ensemble du camping. Seuls les barbecues électriques et à gaz sont autorisés, sous réserve de la réglementation en vigueur et des consignes de sécurité applicables. Ces dispositions peuvent évoluer en fonction des arrêtés préfectoraux ou municipaux et des consignes de sécurité du camping.

Respect du calme

Le calme doit être respecté sur l'ensemble du camping entre 23 h et 6 h afin de garantir la tranquillité de tous les campeurs.

5. DROIT DE RÉTRACTATION

Conformément à l'article L.221-28 du Code de la consommation, les prestations d'hébergement fournies à une date ou selon une période déterminée ne sont pas soumises au droit de rétractation de 14 jours.

6. ANIMAUX

a) Emplacements de camping

Les animaux sont acceptés sur les emplacements, à l'exception des chiens de catégories 1 et 2, moyennant un supplément (voir tarifs).

Ils doivent obligatoirement être tenus en laisse, porter un collier, être identifiés, être vaccinés, **notamment contre la rage**, et être déclarés à la réception.

Le propriétaire doit présenter le carnet de vaccination à jour à l'arrivée pour contrôle.

Les animaux ne doivent jamais être laissés en liberté ni rester seuls sur le camping, même attachés ou enfermés, en l'absence de leur propriétaire. Celui-ci demeure responsable des dommages causés par son animal.

Les animaux ne sont pas admis dans les lieux publics où leur présence est interdite.

Le camping ne dispose pas d'aire dédiée aux besoins des chiens. Des sacs de ramassage sont disponibles à la réception.

b) Hébergements locatifs

Les animaux sont strictement interdits dans les hébergements locatifs ainsi que sur les emplacements qui leur sont associés.

7. MINEURS NON ACCOMPAGNÉS

Les mineurs ne sont pas acceptés sans la présence d'au moins un parent ou représentant légal.

Le camping se réserve le droit de refuser ou d'interrompre le séjour de mineurs non accompagnés d'un représentant légal, même après confirmation de la réservation.

8. ARRIVÉES ET DÉPARTS

a) Emplacements de camping : les arrivées se font à partir de 14 h et les départs doivent être effectués avant 12 h.

b) Hébergements locatifs : les arrivées se font à partir de 16 h et les départs doivent être effectués avant 10 h.

9. CAUTIONS

Pour toute location, une caution de **300 €** est demandée afin de couvrir les éventuels frais liés aux dégradations imputables au client, aux équipements manquants ou détériorés et au nettoyage complémentaire nécessaire après le séjour.

La caution peut être déposée selon l'une des modalités suivantes :

- Par SWIKLY : un lien est adressé au client par mail quelques jours avant son arrivée afin qu'il renseigne ses coordonnées bancaires. La plateforme SWIKLY est indépendante du camping, sécurisée et permet de garantir le montant de la caution sans débit ni blocage du plafond bancaire du client.
- Par chèque ou en espèces* : le jour de l'arrivée. (*Dans ce cas, le contrôle de l'hébergement au départ doit obligatoirement être effectué en présence du client sur rendez-vous obligatoire sur l'un des créneaux suivants : entre 8 h et 9 h ou entre 9 h et 10 h).

À l'arrivée, le client est invité à vérifier l'état et la propreté de l'hébergement ainsi que l'inventaire des équipements mis à sa disposition. Toute anomalie doit être signalée à l'équipe du camping dans les 48 heures suivant l'arrivée.

Au départ, l'hébergement doit être libéré avant 10 h. Le client peut choisir entre :

- un départ autonome, avec dépôt des clés dans la boîte prévue à cet effet à la réception ;
- un contrôle en présence de l'équipe du camping, sur rendez-vous obligatoire sur l'un des créneaux suivants : entre 8 h et 9 h ou entre 9 h et 10 h.

En cas de départ autonome, l'équipe du camping vérifie après le départ du client l'inventaire, la propreté et l'état général de l'hébergement. Nous confirmerons l'absence d'anomalie justifiant une retenue dans un délai de 72h suivant le départ. Si la caution avait été déposée par SWIKLY elle serait automatiquement levée 15 jours suivant votre départ. Si la caution avait été déposée par chèque, celui-ci serait alors détruit.

En cas de dégradation, d'équipement manquant ou de nettoyage complémentaire nécessaire, les frais correspondants pourront être facturés au client ou retenus sur la caution, dans un délai pouvant aller jusqu'à 15 jours après le départ, sur la base du barème tarifaire communiqué dans le document dédié.

Toute somme réclamée pourra être justifiée et sera proportionnée aux frais engagés. La vétusté sera prise en compte lorsque cela est pertinent. L'usure normale résultant d'une utilisation conforme de l'hébergement ne pourra donner lieu à facturation.

Le client est invité à signaler toute dégradation survenue pendant son séjour. Le camping l'informerait des anomalies constatées dans les 72 heures suivant son départ.

Si les frais justifiés excèdent le montant de la caution, le solde pourra être facturé au client sur présentation des justificatifs correspondants. Lorsque des dégradations imputables au client rendent effectivement impossible la remise en location de l'hébergement et entraînent un préjudice réel pour le camping, une indemnisation complémentaire pourra être demandée, sous réserve de justifier de la réalité et du montant du préjudice subi.

Le barème tarifaire des équipements et prestations applicables est communiqué au client dans un document dédié annexé aux présentes conditions générales de vente ou mis à sa disposition avant la réservation.

10. DROIT À L'IMAGE

Le nom et l'image du camping sont la propriété du camping.

Vous autorisez expressément et sans contrepartie le camping à utiliser sur tout support les photos de vous ou de vos enfants qui pourraient être prises au cours de votre séjour, pour les besoins publicitaires du camping.

Les photographies et plans présentés sur les différents supports de communication du camping sont non contractuels et ne peuvent, à eux seuls, constituer un motif de réclamation.

11. PROMOTIONS ET OFFRES COMMERCIALES

Les tarifs sont fixés selon la grille tarifaire en vigueur. Le camping n'applique pas de promotions de type « Early Booking » ou « Last Minute ».

12. ACCÈS AU CAMPING

Tout client est tenu de respecter le règlement intérieur de l'établissement, disponible sur www.camping-cote-dargent.com

Le port du bracelet est obligatoire (bracelet antiallergique et inviolable). Celui-ci vous sera remis dès votre arrivée et devra être porté en permanence au poignet ou à la cheville.

Les groupes ne sont pas autorisés, sous réserve des conditions particulières éventuellement communiquées par le camping.

13. CAS DE FORCE MAJEURE

On entend par force majeure tout événement échappant au contrôle des parties, qui ne pouvait raisonnablement être prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, rendant impossible l'exécution de tout ou partie des obligations prévues au contrat par l'une ou l'autre des parties.

La force majeure a pour effet de suspendre l'exécution des obligations concernées lorsque l'empêchement est temporaire, sauf si le retard qui en résulte justifie la résolution du contrat. Les parties supportent les frais leur incombant, conformément aux dispositions légales applicables.

Dans ces circonstances, le camping ne pourra être tenu responsable des conséquences directement imputables à un cas de force majeure, dans les limites prévues par la réglementation en vigueur.

Par ailleurs, en cas de survenance de nuisances ou de perturbations venant perturber, interrompre ou empêcher le bon déroulement du séjour des clients (ex. : inondation, coupure générale et longue d'électricité ou d'eau). Les clients seront informés de ces éventuelles perturbations dans les meilleurs délais, sous réserve que le camping en ait connaissance.

Le camping pourra alors se trouver dans l'obligation de modifier partiellement ou totalement ses services ou ses équipements (fermeture partielle du camping, fermeture totale de l'espace aquatique ou d'un équipement de type bar, restaurant, etc.), lorsque les circonstances le justifient sans que le client ne puisse être en mesure de solliciter le versement d'une quelconque indemnité.

Lorsque le camping demeure ouvert et est en mesure d'assurer les prestations réservées, la décision du client de ne pas effectuer son séjour, notamment par crainte d'événements extérieurs affectant la région ou la nation, ne donne droit à aucun remboursement. Les conditions d'annulation prévues au contrat restent applicables, sous réserve des dispositions légales en vigueur.

14. LITIGES ET MÉDIATION DE LA CONSOMMATION

En cas de litige, le client est invité à contacter en premier lieu le service client du camping afin de rechercher une solution amiable.

Conformément aux dispositions du Code de la consommation, tout client du camping a la possibilité de saisir un médiateur de la consommation, dans un délai maximal d'un an à compter de la date de la réclamation écrite, par LRAR, auprès de l'exploitant.

Les coordonnées du médiateur susceptible d'être saisi par le client sont les suivantes :

CM2C – 49 rue de Ponthieu – 75008 Paris (France) www.cm2c.net // +33 189470014

15. DISPOSITIONS FINALES

Toute dérogation ponctuelle aux présentes conditions générales de vente ne saurait constituer une renonciation définitive à leur application.

ANNEXE AUX CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

BARÈME TARIFAIRE – ÉQUIPEMENTS MANQUANTS, DÉGRADATIONS ET NETTOYAGE COMPLÉMENTAIRE

Les montants ci-dessous constituent des références tarifaires applicables aux équipements manquants ou détériorés et aux prestations de nettoyage complémentaire éventuellement nécessaires après le séjour.

Toute somme réclamée correspondra à un dommage ou à une prestation effectivement constatée et pourra être justifiée. L'usure normale résultant d'une utilisation conforme de l'hébergement ne pourra donner lieu à facturation. La vétusté de l'équipement concerné sera prise en compte lorsque cela est pertinent.

En cas de caution via notre partenaire SWIKLY, les frais de gestion d'encaissement de la caution s'élevant à 6% du montant retenu, seront à votre charge.

Grille tarifaire des dégradations et prestations

Catégorie	Équipement ou prestation	Tarif indicatif
Nettoyage complémentaire	Cottage 2 chambres	100 €
	Cottage 3 chambres – 1 salle de bain	150 €
	Cottage 3 chambres – 2 salles de bain	200 €
Mobilier intérieur	Table à manger	300 €
	Chaise	50 €
	Table basse	100 €
	Canapé ou banquette	180 à 300 €
	Pied de lit	30 €
	Latte de sommier	20 € / latte
	Matelas taché ou détérioré	150 à 300 €
	Rideau déchiré ou manquant	150 à 300 €
	Store intérieur détérioré	200 €
	Lit bébé loué détérioré	50 €
	Chaise bébé louée détériorée	50 €
Mobilier extérieur	Table tachée ou détériorée	300 €
	Chaise détériorée	50 €
	Chaise longue détériorée	100 €
Électroménager	Réfrigérateur détérioré	200 à 300 €
	Bac ou clayette de réfrigérateur cassé(e)	50 €
	Micro-ondes détérioré	90 €
	Plaque de cuisson détériorée	200 €
	Cafetière électrique détériorée	30 €
	Cafetière Nespresso détériorée	90 €
Autres	Bouilloire détériorée	35 €
	Clé perdue	10 € / clé
	Clé avec remplacement de la serrure	80 €
	Porte intérieure endommagée	100 à 300 €
	Moustiquaire déchirée ou endommagée	50 à 200 €
	Lame de bardage extérieure endommagée	100 €
	Brûlure ou détérioration sur un plan de travail	Coût réel de remplacement justifié
	Vitre cassée	Coût réel de remplacement justifié
	Intervention technique suite dégradation	Coût réel justifié